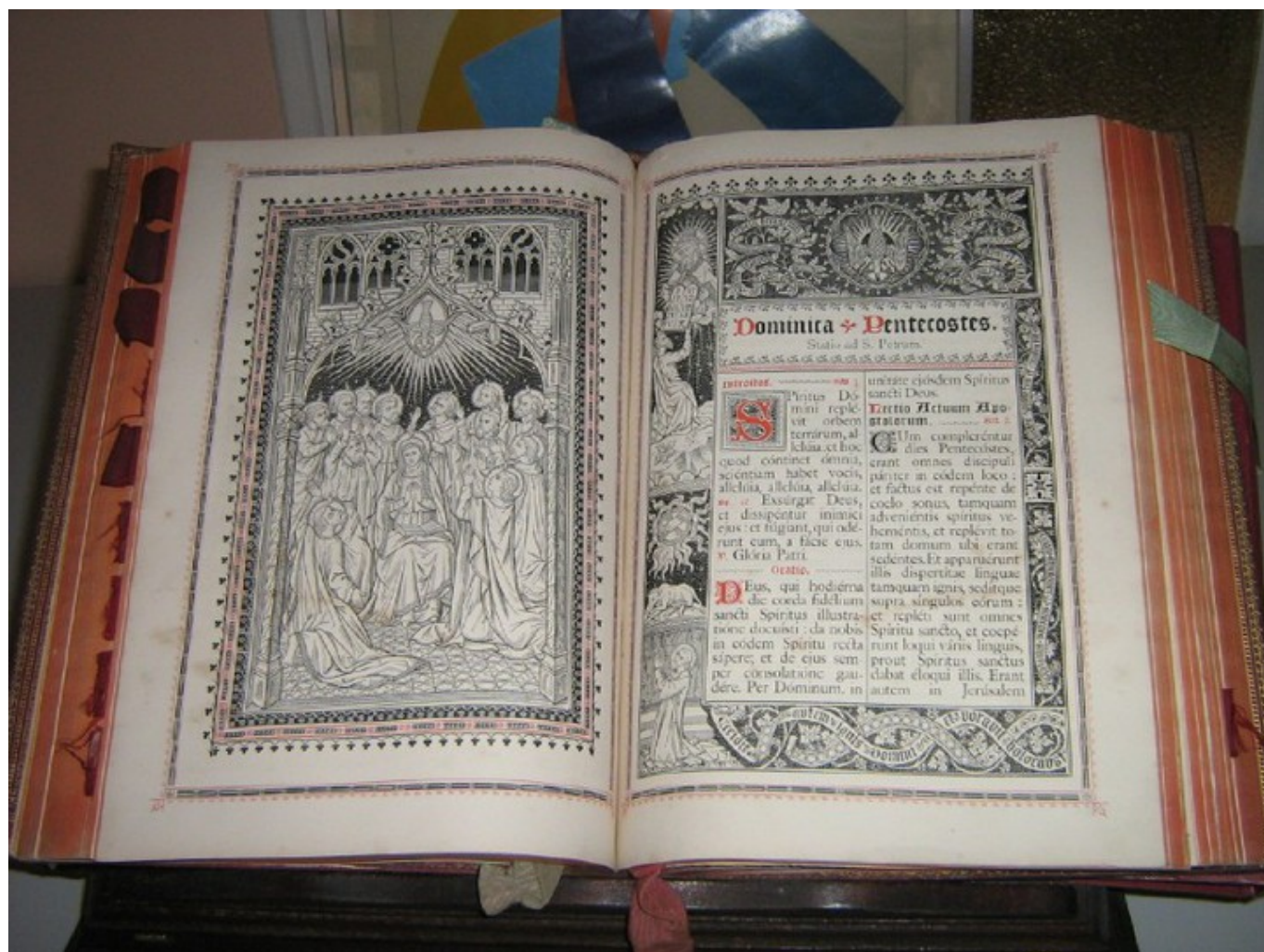


## Nouveau Missel romain pour le Carême 2017

Author : Maximilien Bernard

Categories : [Culte divin](#), [Eglise en France](#), [En Une](#), [Perepiscopus](#)

Date : 11 novembre 2015



Au cours de l'Assemblée plénière des évêques à Lourdes qui s'est achevée dimanche, le président de la Commission des évêques francophones pour les textes liturgiques, Mgr **Nicolas Aubertin**, archevêque de Tours, [a annoncé](#) l'achèvement imminent de la nouvelle traduction française du Missel romain. Une traduction que se veut plus fidèle au texte romain. L'usage voulant que la forme ordinaire soit célébrée (quasi) exclusivement en français, cette traduction revêt une certaine importance et il faut bien considérer que la traduction actuelle est déficiente. En même temps, traduttore, traditore...

Les évêques ont jusqu'au 15 novembre pour faire part de leurs amendements et commentaires, après quoi les traducteurs élaboreront une version définitive intégrant aussi des remarques de la Congrégation pour le culte divin et la discipline des sacrements. La version

définitive sera soumise au vote des évêques de France lors de leur prochaine Assemblée plénière, au printemps 2016, puis envoyée à Rome pour obtenir la « *recognitio* », la reconnaissance officielle du cardinal **Robert Sarah**, préfet de la Congrégation pour le culte divin. Puis, le texte sera livré aux imprimeurs. Enfin, le premier dimanche de Carême 2017, le missel devrait effectivement entrer en usage pour la France et les autres pays francophones.

Ce travail fut long et laborieux (la version anglaise a été publiée il y a déjà quelques temps) mais on n'en voit enfin le terme. C'est Rome la Congrégation pour le culte divin et la discipline des sacrements qui avait exigé il y a déjà 15 ans que le Missel soit « traduit intégralement et très précisément, c'est-à-dire sans omission ni ajout, par rapport au contenu, ni en introduisant des paraphrases ou des gloses » ([Instruction Liturgiam authenticam](#) 7 mai 2001). Une première révision avait été jugée insuffisante et rejetée par la Congrégation en 2007. Il s'agit désormais de savoir si le résultat est à la hauteur. Et si, au-delà du résultat, les prêtres se conformeront au Missel, ou s'ils continueront leurs improvisations, créations... Sous prétexte de rejet du "rubricisme", bon nombre de prêtres préfèrent innover en permanence, dans un cléricisme de mauvais aloi qui fait fuir les fidèles, alors que l'humble obéissance au Missel permet de conformer la prière des fidèles à celle de toute l'Eglise dans une véritable communion.

Au cours d'un entretien à [KTO](#), Mgr Aubertin a donné trois exemples significatifs de correctifs apportés par la nouvelle traduction :

1. Dans le « Je confesse à Dieu » – le Confiteor –, on retrouvera la triple accusation du texte latin : « C'est ma faute, c'est ma faute, c'est ma très grande faute » au lieu du « oui, j'ai beaucoup péché », vite dit, pratiqué actuellement.
2. Dans les préfaces prononcées par le célébrant, la formule française actuelle : « Vraiment, il est juste et bon de te rendre gloire, de t'offrir notre action de grâce toujours et en tout lieu » omet de traduire le *et salutare* : « et salutaire » (« *Vere dignum et justum est, aequum et salutare* »). « *Salutare*, explique Mgr Aubertin, cela veut dire que rendre grâce, c'est porter de Salut. Je trouve que cela n'est pas anodin. (...) c'est important théologiquement de le redire. »
3. Une des corrections les plus attendues – demandées, à vrai dire, depuis un demi-siècle par de nombreux catholiques francophones, concerne la sixième demande du Notre Père : « Ne nous soumet pas à la tentation ». « En disant 'Ne nous soumet pas à la tentation', explique Mgr Aubertin, on avait l'impression d'un Dieu qui en quelque sorte commandait la tentation ou au contraire nous en dispensait. À la limite, un Dieu qui nous tirait le tapis sous les pieds si je puis dire ». La nouvelle traduction fera donc dire : « Ne nous laisse pas entrer en tentation ». Pourquoi ne pas avoir repris l'ancienne traduction "ne nous laisse pas succomber à la tentation ?" Mystère...

Le « consubstantiel » fait son grand retour dans le Credo, au lieu du « de même nature ». S'il n'est pas faux de dire que le Fils est « de même nature » que le Père, c'est très insuffisant car cela ne caractérise en rien l'unité divine : deux êtres humains sont « de même nature » mais ne sont pas pour autant « consubstantiels ». Ils ne sont pas « un » : chacun d'eux reste un individu. Tandis que nous croyons « en un seul Dieu ». Le Père et le Fils (et, d'ailleurs, le Saint-Esprit aussi), non seulement partagent la même nature divine, mais sont un seul Dieu. Si le Père et le Fils étaient de même nature, mais non consubstantiels, les musulmans auraient raison de croire

que les chrétiens sont polythéistes. Mais, c'est faux: nous croyons en un seul Dieu (c'est même comme cela que commence notre profession de foi). Les défenseurs de l'orthodoxie nicéenne, comme saint Athanase ou saint Hilaire, se sont battus contre une traduction assez proche, sur le fond, de ce « *de même nature* ». C'était une traduction « *de compromis* », qui cherchait à mettre d'accord ceux qui pensaient que le Fils était co-éternel au Père, tout-puissant comme le Père, etc. (c'est-à-dire les défenseurs de la foi chrétienne) et ceux qui pensaient qu'il était inférieur au Père: on disait alors que le Fils était homoiousios (de substance semblable) au Père. Alors que la foi chrétienne affirme qu'il est de même substance (homousios, sans iota). Comme le « *de même nature* » n'est pas faux, mais gravement incomplet, ce « *de substance semblable* » n'était pas faux, mais gravement incomplet.